

DÉPARTEMENT

ALPES-MARITIMES

DÉSIGNATION DE L'ORGANISME

Syndicat Mixte Ecole Départementale des Alpes-Maritimes

DÉLIBÉRATION

DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Séance du 25 JUIN 1998 19

concernant l'approbation du compte d'administration dressé par M GINESY, ordonnateur.

La Commission administrative, réunie sous la présidence de M THAON

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 19 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M GINESY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 1997, les finances (1) du Syndicat EDMAM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Procédant au règlement définitif du budget de 1997, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

NUMÉROS	SUBDIVISIONS	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT			OPÉRATIONS DE L'EXERCICE			RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
		DÉFICITS	EXCÉDENTS		MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS		DÉFICITS	EXCÉDENTS
85	Section de fonctionnement		128 284	50	6 761 990	47	6 963 456	12	201 465
06	Section d'investissement		133 985	38	183 955	27	181 205	38	89
	TOTAUX		262 269	88	6 945 945	74	7 144 661	50	201 465

